

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 1^{er} Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Arlette BUZARE, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Françoise BALLESTER

Alain DESGRE à Joël DANIEL

Mme Annette FREOUX à Marylise FOIDART

Jacques GREVES à Christian GUEGUEN

Jean-Jacques MARTEIL à Hugues DEVAUX-MARKOV

Annaïg MESTRIC à Arlette BUZARE

Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	25 Janvier 2024
Date de l'affichage	26 Janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2024 17

Rétrocession des espaces communs du lotissement Lann ar Groaz à Scubidan

Rapporteur : C. Guéguen

Le lotissement de Lann ar Groaz situé à Scubidan a été loti depuis quelques années. L'ASL (Association Syndicale Libre) demande la rétrocession de certains espaces communs, à la commune.

Toutes les formalités ont été effectuées. Il s'agit de la voirie, de ses réseaux et de chemins piétonniers.

Tableau récapitulatif des parcelles entrant dans le domaine communal :

Cadastre	Surface
CM 171 p1	1 030 m ²
CM 172 p1	529 m ²
CM 172 p2	1 m ²
CM 173	18 m ²
CM 174 p1	3 m ²
CM 175 p1	23 m ²
TOTAL	1 604 m²

Les 1 604 m² représentant un linéaire de 140 m de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 23 janvier 2024 ;

AUTORISE l'intégration de certains espaces communs du lotissement Lann ar Groaz, cadastrés CM 171p1, 172 p1 et 2, 173, 174p1 et 175p1 pour une surface totale de 1 604 m², dont un linéaire de 140 m de voirie, dans le domaine communal ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du demandeur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 Février 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.